

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20180921-DEL-2018-COM-34-DE Date de télétransmission : 28/09/2018 riboire Date de réception préfecture 28/09/2018 cultiple GLADELOUPE

République Française
Département de la Guadeloupe
Servation d'Electricité de la Co

DEL-2018 – COM-34

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Maguy CELIGNY - M. Victor Georges BELIA - M. Tony MOUSSE - M. Roland DAROSO - M. Jean Yves RAMASSAMY - M. Fred SEGUIS - M. Alain MANIOC - M. Jean-Claude PIOCHE - M. Solaire COCO - M. Philippe SARABUS - M. Jocelyn GUSTARIMAC - M. Patrick CORNELIE — Mme Annette PRESSE - M. Daniel DULAC - Mme Jocelyne BOURGUIGNON — M. Philippe DEZAC - M. Moise ATAM KASSIGADOU - M. Laurent CHERALDINI - M. Albert ELATRE - M. Max GELI - M. Christian JEAN-CHARLES - M. Alain SERESMES-DAMAL - M. Daniel ZIDEE - M. Jean-Pierre LAVAURY-BOSC - M. Yves VERGE DEPRE - M. Jean-Claude PANGA - M. Alain LAVENETTE - M. Anatole BELLON - M. Bernard HIRA - M. Emmanuel DUVAL - M. Sony DAMAS - M. Louly BONBON - Mme Mariette JEAN-LOUIS - Mme Dany MARCIN - M. Roland PLANTIER.

ETAIENT ABSENTS. EXCUSES OU REPRESENTES:

M. Jean-Luc MELISSE – M. Edouard DELTA – M. Georges BERGINA - M. Fred BABEL – M. Blocus CELESTIN - Mme Marie-Luce PENCHARD - M. Frantz DARLIS – M. Thierry ABELLI – M. Kévin ABSALON – Mme Ghislaine OPET – M. David LANDRY - M. Luc ADEMAR – M. Claude EDOUARD – M. Félix EMMANUEL – M. Rosan LABIRIN – M. Jocelyn SAPOTILLE – M. Arthur MARICEL – M. Jean-Claude MAES – M. Ketty LABUTHIE – M. Jean ANZALA – Mme Sandra SAMUEL-LEFFET – M. Jean-Luc BERNARD – M. Aurélien ABAILLE – M. Francs BAPTISTE – M. Jocelyn JULIA – M. Aramis ARBEAU – M. Harry HATCHI.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PIOCHE.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SY.MEG-SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-7,

Considérant la nature du projet qui représente un réel intérêt dans les actions mises en œuvre par le Sy.MEG pour les communes adhérentes,

Accusé de réception en préfecture 971-200010759-20180921-DEL-2018-COM-34-DE

Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018

Considérant que ce partenariat s'inscrit dans le cadre des actions de promotion de l'activité du Sy.MEG,

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Par 35 voix pour, Par 0 abstention, Par 0 voix contre.

DECIDE:

<u>Article 1</u>: DE FINANCER à hauteur 3 200 € l'organisation de la Semaine de l'environnement 2018.

<u>Article 2</u>: D'INSCRIRE cette subvention de 3200 € au budget du syndicat sur le compte 6748 « subventions exceptionnelles ».

<u>Article 3</u>: DE VERSER cette subvention directement à la société VMCM Partenaires de COM.

<u>Article 4 :</u> DE DONNER POUVOIR au Président afin de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

<u>Article 5</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme